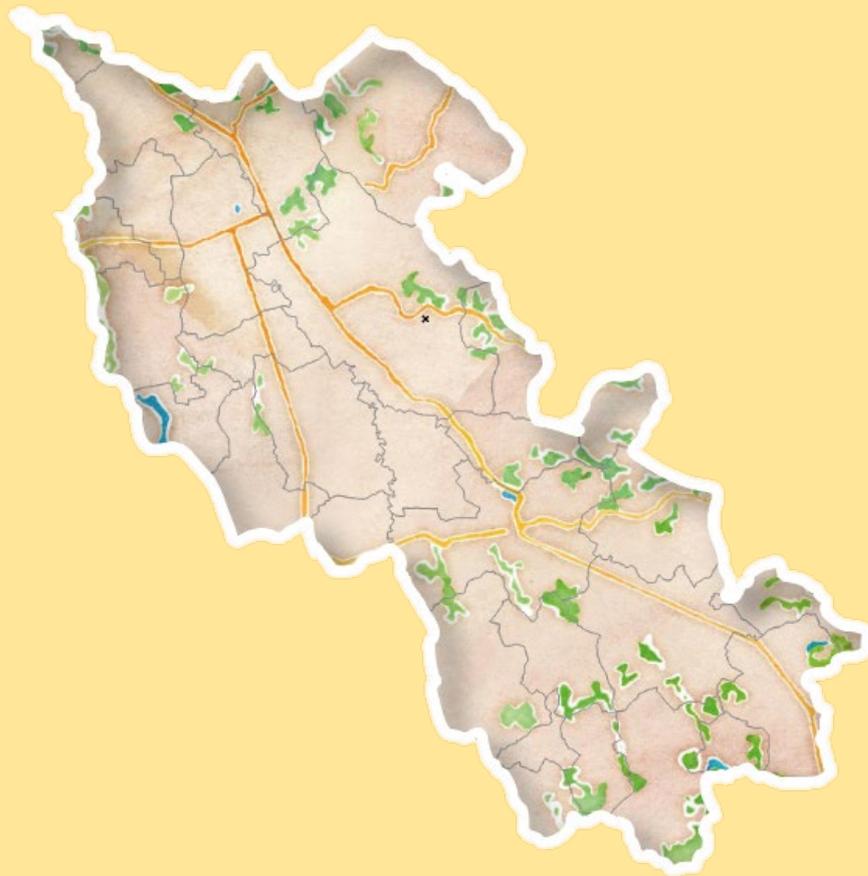


DEPARTEMENT DU GERS



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PLUi :

Arrêté le
26/05/2025

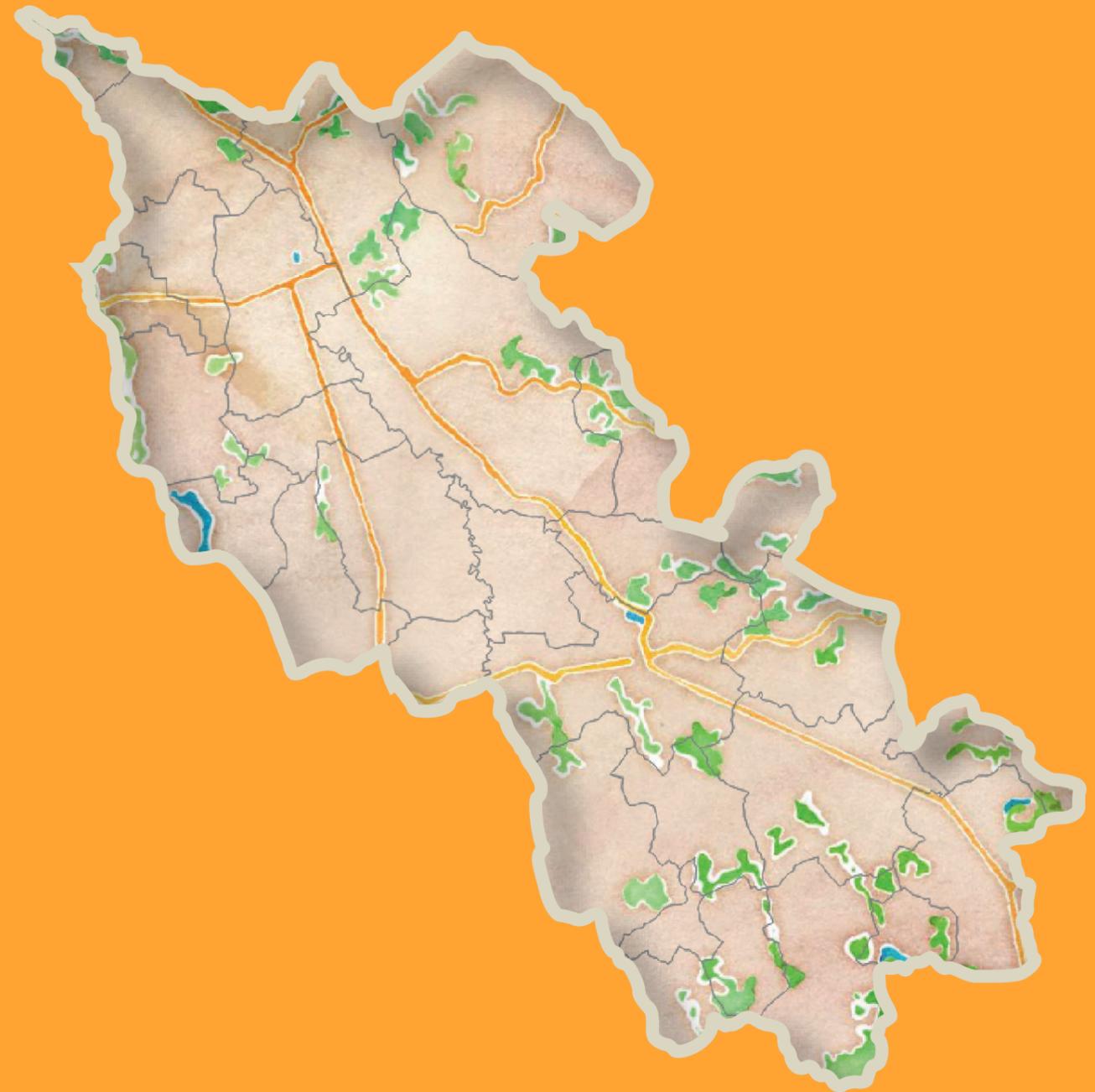
Approuvé le

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

ELABORATION DU PLUI

P.A.D.D

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES



PAYSAGES/ARTIFEX



communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ELABORATION DU PLUI

LE PROJET

QUEL TERRITOIRE POUR DEMAIN ?

- Au cours de 6 ateliers de travail, élus, habitants et personnes ressources ont défini les orientations prioritaires pour le projet de territoire de la CCBVG.
- Les ateliers ont associé 140 participants sur 6 séances.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est enrichi de ces moments d'échanges et de travail collectif.
- Le PADD fixe les actions qui visent à définir une vision commune du développement du territoire autour d'un projet de territoire partagé valorisant les complémentarités et les spécificités de chaque commune.
- Ainsi, le projet des élus, co-construit avec habitants et acteurs du territoire a pour objectif de structurer un territoire accueillant, vivant et durable, composé d'espaces à vivre et à découvrir, préservés et dynamisés par le développement économique, touristique et culturel.



UN PROJET POUR LE TERRITOIRE DE DEMAIN

AMBITION 1

Préserver l'identité du territoire dans ses dimensions et richesses environnementales, garantes de la pérennité d'un cadre de vie privilégié

↳ Valoriser les identités paysagères et patrimoniales dans leur diversité, atouts du cadre de vie et de l'image du territoire

↳ Mettre au cœur du projet les composantes naturelles du territoire, atouts d'une richesse écologique révélée

↳ Accompagner le maintien et le développement de l'agriculture : force économique, ressource locale et image de terroir

AMBITION 2

Porter un projet assurant un développement équilibré en prenant appui sur les complémentarités du territoire

↳ Définir un scénario de développement urbain fondé sur l'attractivité du territoire

↳ Répartir le développement urbain et démographique en appui sur le maillage territorial

↳ Adapter le parc de logements aux besoins démographiques

AMBITION 3

Promouvoir l'identité d'un territoire de projets valorisant les ressources locales

↳ Structurer l'offre économique du territoire pour accompagner le développement local et l'emploi

↳ Poursuivre et conforter la stratégie de développement touristique, pilier l'économie locale

↳ Conforter le rayonnement culturel du territoire

AMBITION 4

Relever les défis de demain pour un territoire inclusif, connecté et en transition énergétique

↳ Proposer des équipements et services à la population adaptés aux enjeux du territoire

↳ Connecter le territoire

↳ Engager le territoire dans la transition énergétique

ELABORATION DU PLUI

PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU
TERRITOIRE DANS SES
DIMENSIONS ET RICHESSES
ENVIRONNEMENTALES,
GARANTES DE LA
PÉRENNITÉ D'UN CADRE DE
VIE PRIVILÉGIÉ



VALORISER LES IDENTITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DANS LEUR DIVERSITÉ, ATOUTS DU CADRE DE VIE ET DE L'IMAGE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DES TERRITOIRES DANS LEUR PLURALITÉ

- Préserver la lisibilité des paysages en cohérence avec la spécificité de chaque entité
- Identifier et valoriser les points de vue remarquables offrant des perspectives uniques sur le territoire et le grand paysage
- Agir pour la préservation des paysages emblématiques en encadrant leur transformation (coteaux, bois, lignes de crête...)

ACTION 2 : VALORISER ET PROMOUVOIR LES COMPOSANTES DU PATRIMOINE IDENTITAIRE

- Préserver le patrimoine emblématique et ordinaire identifié sur le territoire, témoin de l'histoire et la tradition locale et jouant un rôle central dans la qualité des paysages et du cadre de vie
- S'appuyer sur le patrimoine dans sa diversité pour coordonner les actions concourant à la découverte du territoire
- Faire du patrimoine un levier de réinvestissement des centres et noyaux urbain

ACTION 3 : SOIGNER LA QUALITÉ DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Intégrer les enjeux paysagers dans le choix des sites de développement urbain et dans leur conception
- Limiter l'atteinte des projets par l'intégration paysagère et renoncer aux formes urbaines impactantes (mitage, urbanisation linéaire, lignes de crête)
- Valoriser et requalifier les entrées de ville, marqueurs paysagers et urbains forts



VALORISER LES IDENTITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DANS LEUR DIVERSITÉ, ATOUTS DU CADRE DE VIE ET DE L'IMAGE DU TERRITOIRE

Affirmation de l'identité paysagère des territoires :

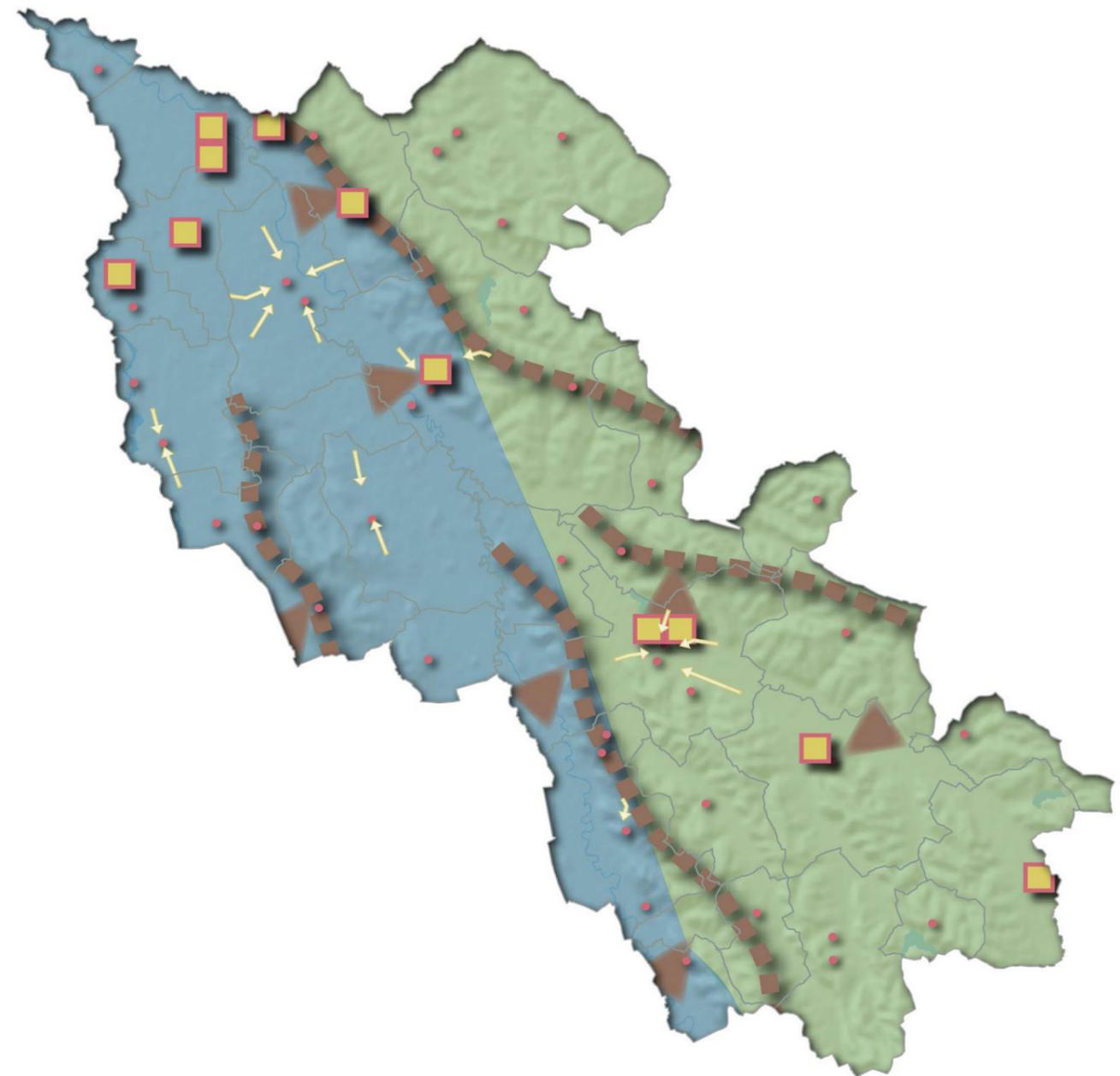
-  • Rivière Basse
-  • Pardiac
-  • Points de vue à valoriser
-  • Lignes de crête principales à préserver
-  • Paysages emblématiques à protéger

Valorisation et promotion du patrimoine :

-  • Patrimoine réglementé à valoriser
-  • Patrimoine emblématique à préserver
-  • Promouvoir la diversité patrimoniale
-  • Réinvestissement des centres

Développement urbain de qualité :

-  • Prise en compte des enjeux paysagers dans le développement urbain
-  • Intégration paysagère des projets
-  • Valorisation et requalification des entrées de ville



METTRE AU CŒUR DU PROJET LES COMPOSANTES NATURELLES DU TERRITOIRE, ATOUTS D'UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE RÉVÉLÉE

ACTION 1 : PRÉSERVER LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Protéger et renforcer les espaces identifiés comme des réservoirs de biodiversité constituant la richesse écologique du territoire (corridors écologiques, composantes de la trame verte et bleue)
- Porter une attention particulière sur les milieux spécifiques jouant un rôle clé dans la trame verte et bleue : zones humides, plans d'eaux, ...
- Guider les choix de développement en intégrant la lutte contre la fragmentation de la trame verte et bleue, pour maintenir et développer les continuités écologiques

ACTION 2 : LIMITER L'IMPACT DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT

- Intégrer des actions adaptées à chaque contexte pour mettre en valeur les continuités écologiques en milieu urbain
- Accompagner les projets de développement pour limiter leur impact environnemental (végétalisation des zones et des franges urbaines, limitation de l'imperméabilisation, aménagements en faveur de la biodiversité et la circulation de la faune et de la flore, performance énergétique des constructions...)
- Limiter l'impact du projet sur l'environnement en encadrant l'artificialisation et la consommation des espaces naturels

ACTION 3 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

- Intégrer les risques et les nuisances identifiés dans les choix de développement et limiter l'exposition des populations
- Préserver les zones d'expansion des crues identifiées et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau
- Contenir l'imperméabilisation des sols pour limiter l'évolution des risques.

METTRE AU CŒUR DU PROJET LES COMPOSANTES NATURELLES DU TERRITOIRE, ATOUTS D'UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE RÉVÉLÉE

Trame verte à préserver et renforcer :

-  corridors écologiques principaux
-  boisements
-  milieux semi-ouverts
-  milieux ouverts

Trame bleue à préserver et renforcer :

-  corridors écologiques principaux
-  cours d'eau
-  plans d'eau et zones humides

Limitation de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement :

-  • mettre en valeur les continuités écologiques en milieu urbain
- accompagnement des projets pour limiter leur impact
- encadrement de l'artificialisation des sols
- prise en compte des risques



ACCOMPAGNER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE : FORCE ÉCONOMIQUE, RESSOURCE LOCALE ET IMAGE DE TERROIR

ACTION 1 : MAINTENIR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU TERRITOIRE

- Préserver les secteurs majeurs pour l'activité agricole : la plaine céréalière, les coteaux viticoles et l'élevage
- Concentrer les projets de développement urbain sur les espaces moins valorisables pour l'agriculture
- Mettre en place les conditions d'une cohabitation apaisée entre activité agricole et urbanisation

ACTION 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET LA DIVERSIFICATION DE LA FILIÈRE AGRICOLE

- Soutenir l'émergence de nouvelles filières complémentaires à l'activité agricole traditionnelle : agritourisme, vente directe, circuits-courts, transformation, regroupements d'exploitants, ...
- Accompagner l'implantation de nouvelles activités et encourager les initiatives alliant production agricole et valorisation du terroir
- Faciliter la modernisation des exploitations, notamment en faveur de la transition énergétique

ACTION 3 : PRÉSERVER LES PAYSAGES AGRICOLES JOUANT UN RÔLE FORT DANS L'IMAGE DU TERRITOIRE

- Anticiper le devenir des coteaux délaissés menaçant la fermeture de certains paysages
- Encadrer les projets de production d'énergies renouvelables sur les sites d'enjeux paysagers
- Accompagner la préservation du patrimoine agricole en l'ouvrant à de nouveaux usages

ELABORATION DU PLUI

PAYSAGES/ARTIFEX



**PORTER UN
PROJET ASSURANT
UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ EN PRENANT
APPUI SUR LES
COMPLÉMENTARITÉS DU
TERRITOIRE**

AMBITION 2

DÉFINIR UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT URBAIN FONDÉ SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTION 1 : PORTER L'AMBITION DE RENOUER AVEC LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- Poursuivre l'objectif d'accueillir des habitants désireux de s'installer dans un cadre de vie privilégié
- Accélérer la dynamique démographique pour contrer les effets du vieillissement sur le profil du territoire
- Viser un objectif ambitieux d'accueil de 600 à 650 nouveaux habitants à horizon 2035

ACTION 2 : ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE D'UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS RÉPONDANT AUX ENJEUX DE DEMAIN

- Prévoir les logements nécessaires pour faire face aux mutations sociétales (desserrement des ménages)
- Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat en prenant appui sur les ressources du territoire
- Mobiliser le parc existant en réinvestissant les logements vacants et les friches urbaines pour l'accueil de nouveaux habitants et comme levier de redynamisation des centres

ACTION 3 : ACCUEILLIR LES NOUVEAUX HABITANTS DE FAÇON ÉQUILIBRÉE SUR LE TERRITOIRE EN PROMOUVANT UN MODÈLE URBAIN PLUS DURABLE

- Organiser l'accueil des habitants sur le territoire en appui sur une armature urbaine équilibrée offrant une diversité de contextes en réponse aux aspirations d'un large public
- Tendre vers une limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, pour le logement, de l'ordre 40 à 50 %
- Se fixer un objectif de 40 ha d'espace consommés à horizon 2035 pour l'habitat

DÉFINIR UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT URBAIN FONDÉ SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



population à accueillir +
nombre de personnes par ménage

besoin en logements pour l'accueil
d'habitants

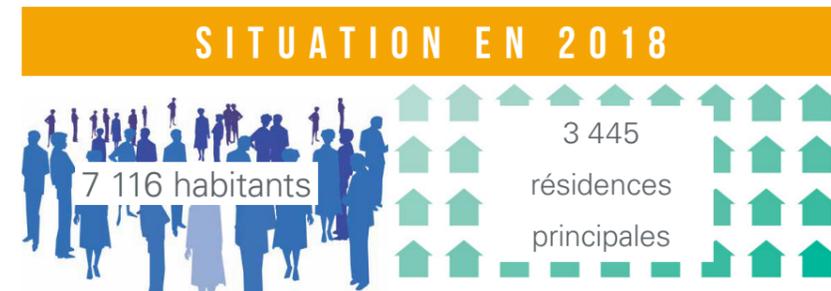
besoin en logements pour l'accueil d'habitants +
logements pour le desserrement

besoin en logements du territoire

DEFINITION

Desserrement des ménages :

Le desserrement est la prise en compte de l'évolution de la taille moyenne des ménages. À population constante, une diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre de ménages et donc un besoin en nouveaux logements.



- Soit 2.06 personnes par ménage

ENTRE 2018 ET 2035

- Perte de 0.16 personne par ménage
- Soit 1.90 personnes par ménage

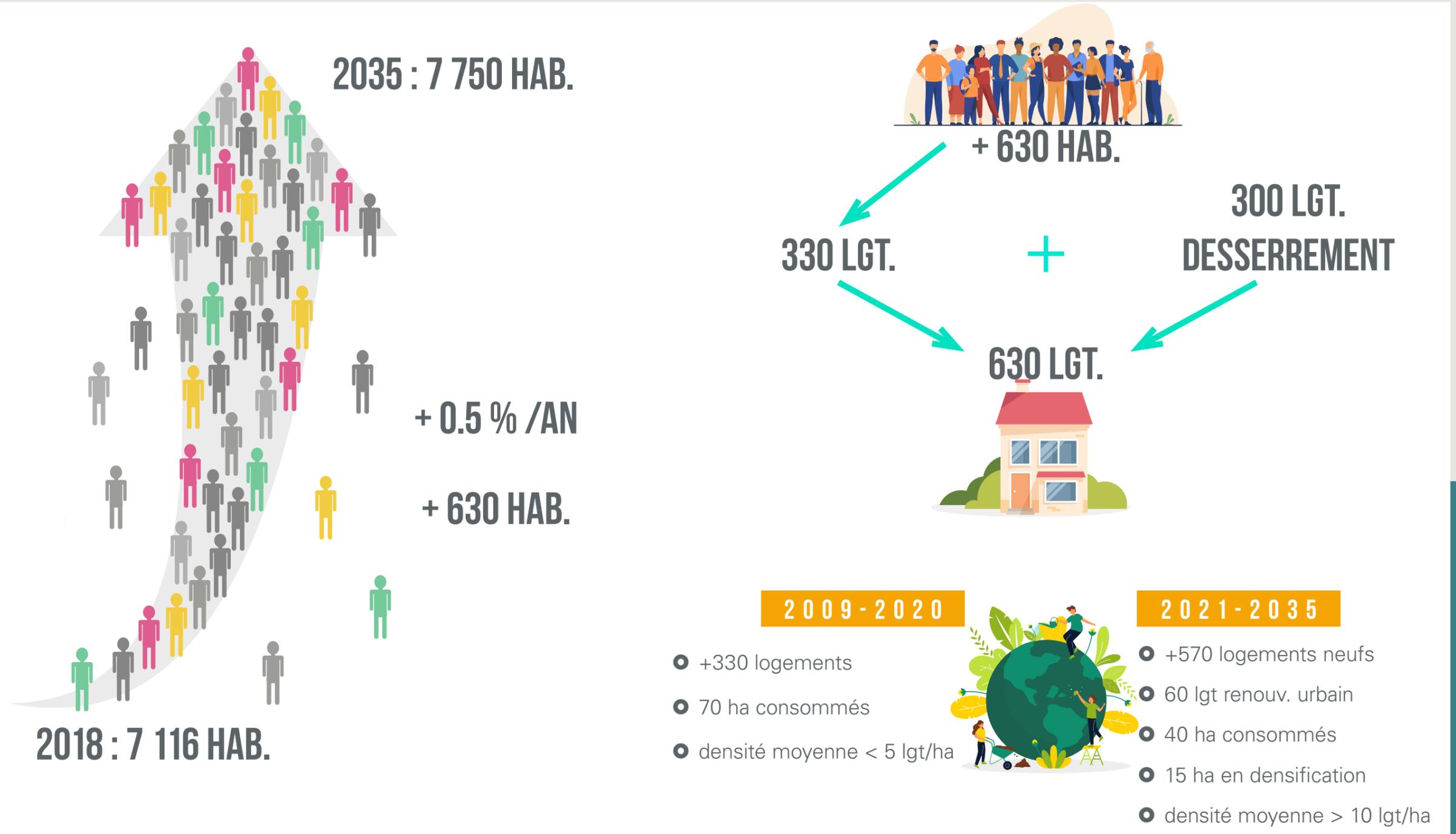
SITUATION EN 2035



- 7 116 habitants / 1.90 pers. par ménage = 3 745 résidences principales



DÉFINIR UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT URBAIN FONDÉ SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



RÉPARTIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉMOGRAPHIQUE EN APPUI SUR LE MAILLAGE TERRITORIAL

ACTION 1 : PORTER UN PROJET D'ACCUEIL CONSTRUIT SUR L'ARMATURE URBAIN DU TERRITOIRE ET LES COMPLÉMENTARITÉS DES COMMUNES

- Répartir les capacités d'accueil au regard de l'offre urbaine des communes
- Mettre en œuvre un urbanisme de projet optimisant les espaces stratégiques, notamment dans les pôles
- Développer une complémentarité d'offre d'accueil cohérente avec le profil des communes

ACTION 2 : AFFIRMER LE RÔLE MAJEUR DES PÔLES

- Accueillir le développement au plus près des équipements, commerces et services à la population
- Répondre aux besoins d'un large public par le développement d'une offre urbaine de qualité dans les pôles
- Accompagner la remobilisation et le réinvestissement du parc existant au cœur des pôles

ACTION 3 : REDYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DES BOURGS

- Accueillir de nouveaux habitants au plus près des centralités villageoises et hameaux pour redynamiser les bourgs
- Répondre aux demandes d'implantation et de maintien de la population sur l'ensemble des communes
- Redonner des possibilités d'accueil aux communes précédemment privées de foncier constructible

RÉPARTIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉMOGRAPHIQUE EN APPUI SUR LE MAILLAGE TERRITORIAL

Pôle principal :



- identifié Bourg-centre au SCOT du Pays Val d'Adour
- rôle de centralité : offre de services, soins, commerces et activités économiques
- équipements structurants pour le territoire

Pôle secondaire :



- offre de services, soins, commerces et activités économiques
- équipements structurants pour le territoire

Bourg relais :



- offre de proximité services, soins, commerces et activités économiques
- équipements collectifs

Bourg intermédiaire :

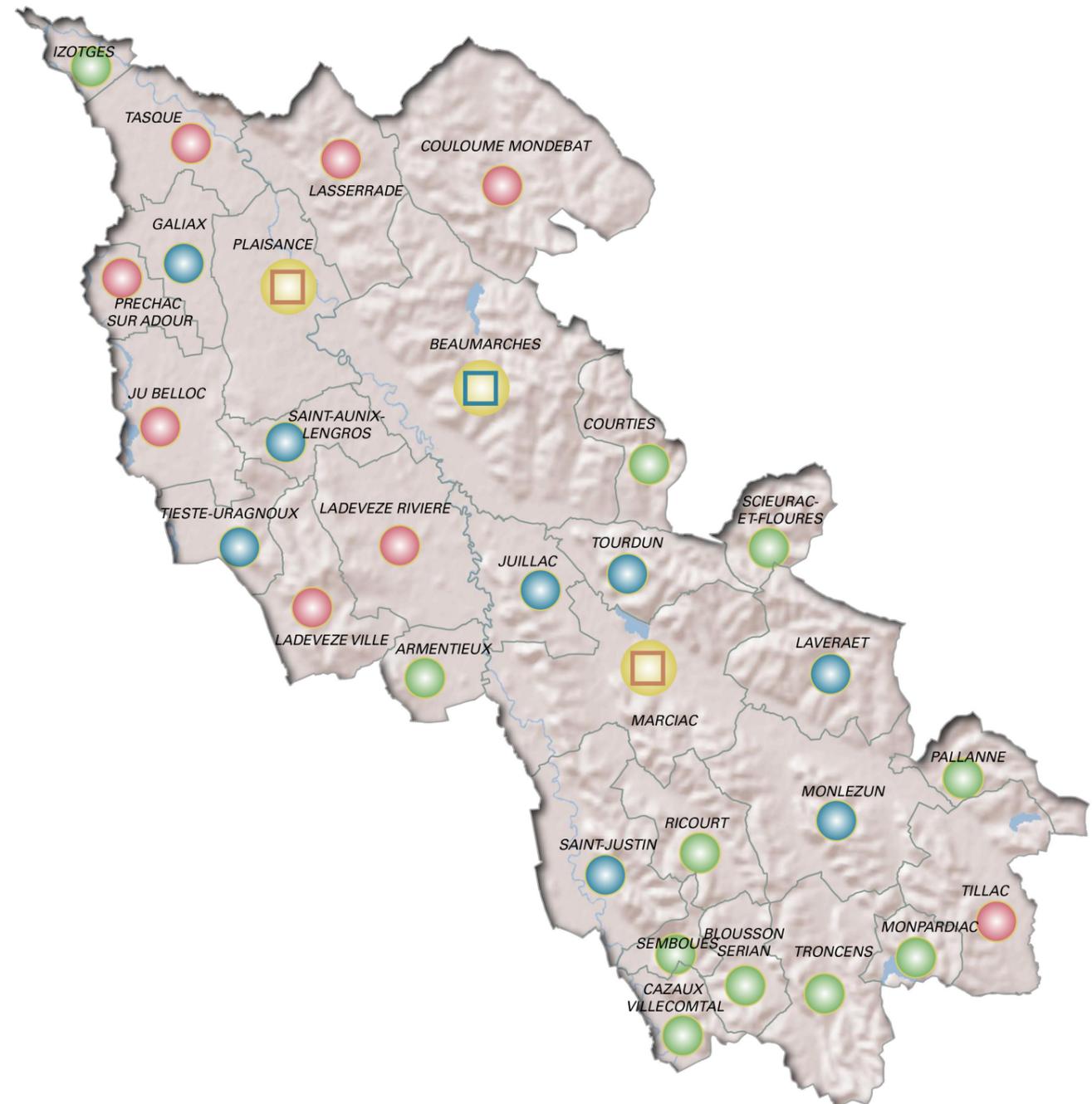


- noyau urbain constitué

Bourg rural :



- habitat rural dispersé



ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS AUX BESOINS DÉMOGRAPHIQUES

ACTION 1 : DÉVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Prévoir la création d'environ 330 logements nécessaires pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants
- Anticiper les mutations des ménages et le vieillissement en créant 300 logements pour répondre aux besoins du desserrement
- Adapter le parc de logements au parcours résidentiel de la population locale et de celle à accueillir

ACTION 2 : ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX ÉVOLUTIONS DES PARCOURS DE VIE

- Poursuivre les efforts de développement de mixité sociale et intergénérationnelle en se fixant comme objectif la création d'au moins 10 % de logements à caractère social sur les pôles
- Concentrer les efforts de déploiement de l'offre locative et sociale dans les pôles au plus près des équipements et services
- Encourager l'émergence de projets en faveur de la mixité sociale sur tout le territoire

ACTION 3 : ACCOMPAGNER LES PROJETS INNOVANTS POUR ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS ÉMERGENTS

- Prendre en compte le vieillissement de la population dans les nouveaux projets et adapter de nouveaux modes d'habitat : résidences seniors, maisons partagées, habitat mutualisé et intergénérationnel, ...
- Encourager les nouvelles formes d'habitat pour mettre en cohérence le parc de logements et la structure des ménages
- Agir sur le parc ancien pour le moderniser et l'adapter aux aspirations des ménages d'aujourd'hui et de demain



ELABORATION DU PLUI

PAYSAGES/ARTIFEX



**PROMOUVOIR
L'IDENTITÉ D'UN
TERRITOIRE DE
PROJETS VALORISANT
LES RESSOURCES
LOCALES**

AMBITION 3

STRUCTURER L'OFFRE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'EMPLOI

ACTION 1 : ASSEOIR LE RÔLE DE PÔLE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DES PÔLES PRINCIPAUX MARCIAC ET PLAISANCE

- Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services des centres en cohérence avec les actions menées à l'échelle du Pays Val D'Adour et dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
- Accompagner le développement et l'implantation de nouvelles activités en limitant la consommation d'ENAF liée à 4/5 ha
- Conforter et valoriser les ZAE existantes

ACTION 2 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE À TOUTES LES ÉCHELLES

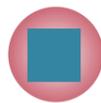
- Accompagner le développement de l'économie résidentielle et des services à la personne dans les bourgs pour plus de proximité avec les habitants
- Valoriser la production agro-alimentaire locale vers le circuit-court et la proximité
- Structurer la filière bois, porteuse d'une industrie durable

ACTION 3 : STRUCTURER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- Accompagner le développement des activités historiques implantées sur le territoire
- Favoriser l'installation de nouvelles activités par l'accompagnement des acteurs et la mutualisation des services en développant les démarches de type Maison France Services
- Guider les choix d'implantation des activités au sein des ZAE pour favoriser la synergie sur des espaces dédiés et adaptés

STRUCTURER L'OFFRE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'EMPLOI

Pôle principal :



- maintien et renforcement des commerces et services
- accompagnement à l'implantation de nouvelles activités
- confortement et valorisation des ZAE

Pôle secondaire :



- accompagnement à l'implantation de nouvelles activités
- confortement et valorisation des ZAE

Bourg :

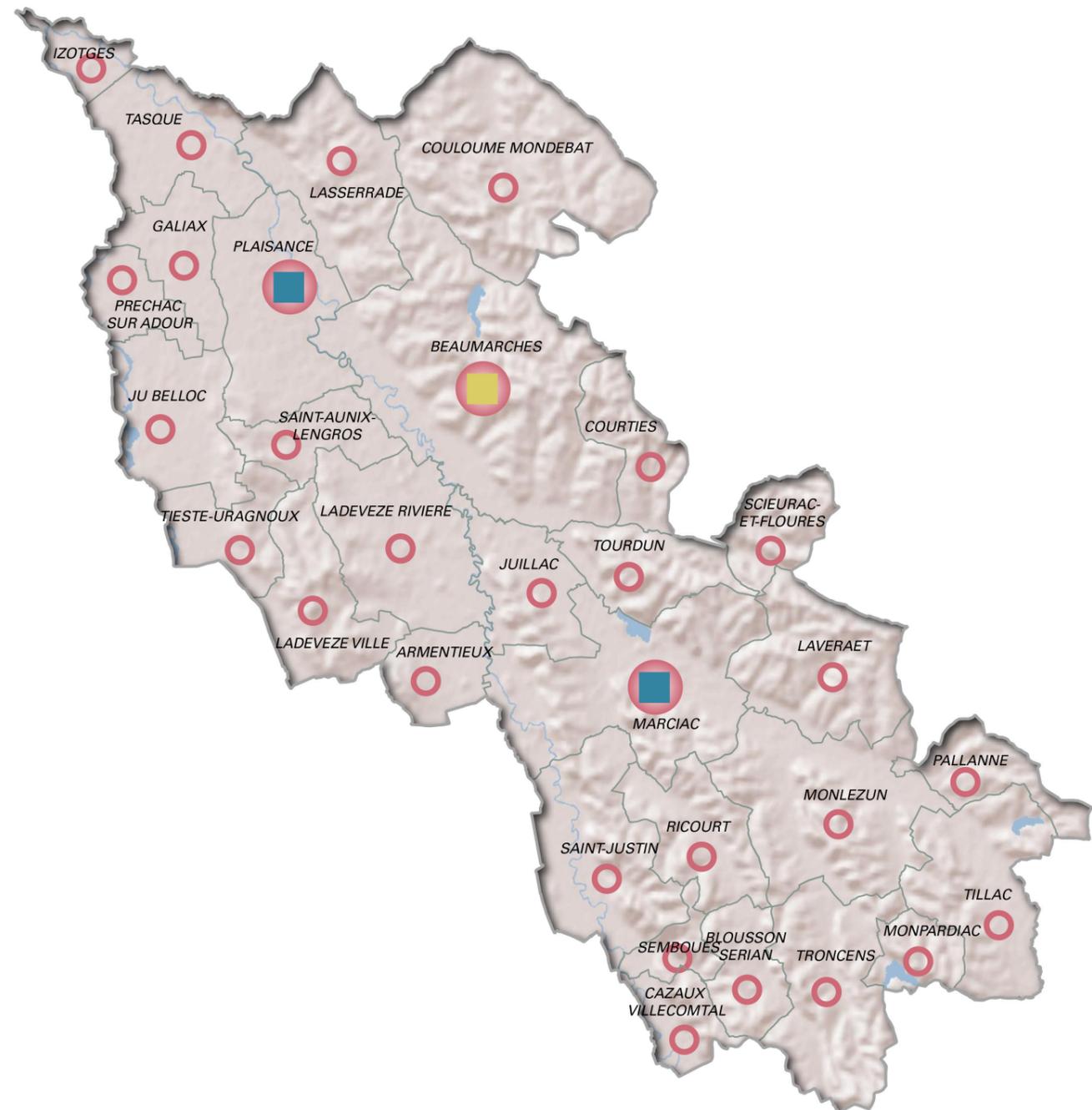


- accompagnement au développement de l'économie résidentielle et des services à la personne

Territoire CCBVG :



- valorisation de la production agro-alimentaire
- structuration de la filière bois
- accompagnement au développement des activités historiques



POUR SUIVRE ET CONFORTER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, PILIER L'ÉCONOMIE LOCALE

ACTION 1 : PORTER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE GLOBALE, ATOUT MAJEUR DU TERRITOIRE

- Œuvrer en collaboration avec les territoires voisins et à l'échelle du Pays Val d'Adour pour proposer et valoriser les sites touristiques de qualité, grâce au développement de circuits et itinéraires structurants
- Faciliter les déplacements tous modes sur le territoire et en lien avec les territoires voisins, permettant l'accès aux sites dans leur diversité
- Valoriser la labellisation Grand Site d'Occitanie

ACTION 2 : MENER DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE PLURIELLE

- Développer l'implantation d'offre d'hébergement touristique dans toute ses dimensions et accompagner sa montée en gamme : hôtellerie, hébergement collectif, plein air, chambre d'hôtes, gîtes, ...
- Associer toutes les dimensions du territoire pour sa promotion touristique : gastronomie, paysage, patrimoine, nature, ...
- Coordonner les actions à l'échelle des communes et de l'intercommunalité pour gagner en visibilité et en positionnement

ACTION 3 : VALORISER LES PROJETS TOURISTIQUES NOVATEURS

- Étudier les possibilités de développement de projets innovants sur le territoire
- Ouvrir à de nouvelles pratiques touristiques : hébergement insolites, projets itinérants, ...
- Accompagner la réalisation de projets touristiques structurants assurant la promotion du territoire en limitant la consommation d'ENAF liée à 8/9 ha

CONFORTER LE RAYONNEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

ACTION 1 : POURSUIVRE LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE CULTUREL

- Promouvoir le projet culturel de territoire à large échelle
- Prendre appui sur les événements culturels du territoire pour assurer sa promotion : festival Jazz In Marciac, cité de l'orgue, 700 ans de la Bastide de Plaisance, Collines en scène,....
- Valoriser les retombées culturelles liées à scène internationale que représente l'Astrada

ACTION 2 : ADAPTER LES OFFRES CULTURELLES SELON LES SAISONS ET LES TERRITOIRES

- Mettre en récit le territoire pour valoriser des lieux emblématiques et confidentiels pour accompagner une offre culturelle toute l'année
- Accompagner les démarches culturelles qui revalorisent les espaces délaissés pour une amélioration globale du cadre de vie
- Associer tourisme et culture pour accompagner la découverte du territoire et de ses richesses culturelles

ACTION 3 : FÉDÉRER L'ENSEMBLE DES COMMUNES ET DES ACTEURS AUTOUR DE CE DYNAMISME CULTUREL

- Associer les acteurs du territoire dans leur pluralité pour accompagner une dynamique partagée de projet culturels : écoles, associations théâtrales et circaciennes, festivals, Astrada, Maison de l'eau, médiathèques...
- Prendre appui sur la dynamique culturelle pour redynamiser les centres : reconversions de friches, requalifications d'espaces publics, ...
- Accompagner les démarches culturelles innovantes et y associer les acteurs du tourisme et des loisirs pour promouvoir le territoire



ELABORATION DU PLUI

PAYSAGES/ARTIFEX



**RELEVER LES DÉFIS DE
DEMAIN POUR UN
TERRITOIRE INCLUSIF,
CONNECTÉ ET EN
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

AMBITION 4



PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION ADAPTÉS AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

ACTION 1 : S'APPUYER SUR LES PÔLES ET LEUR OFFRE URBAINE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

- Maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services, de services publics des centres et limiter leur dispersion
- Conforter les pôles d'équipements et services structurants pour favoriser la synergie et limiter les déplacements à l'échelle communale et communautaire en limitant la consommation d'ENAF liée à 3/4 ha
- Favoriser la mixité des fonctions au sein des bourgs pour maintenir une offre de proximité au plus près des habitants

ACTION 2 : ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES AUX ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

- Renforcer l'offre de soins de proximité pour conforter l'attractivité et répondre aux besoins de la population et au vieillissement
- Mutualiser les équipements et leurs usages pour monter en gamme et optimiser les coûts collectifs (couverture à l'échelle du territoire communautaire pour offrir l'ensemble des services à la population)
- Porter un projet urbain adapté aux réseaux existants et programmés sur le territoire

ACTION 3 : ANTICIPER LES BESOINS POUR LIMITER L'IMPÉRATIF DE MOBILITÉ DES HABITANTS

- Déployer des réseaux performants pour la population en place et celle de demain, notamment les équipements numériques
- Mettre en place une stratégie foncière intercommunale pour anticiper les besoins de demain
- Innover et développer des services et équipements itinérants pour les rapprocher des habitants notamment des populations fragiles et dépendantes

PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION ADAPTÉS AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Pôle principal :



- maintien et renforcement des commerces, services et services publics
- confortement des pôles d'équipements et services structurants

Pôle secondaire :



- maintien et renforcement des commerces, services et services publics

Bourg :

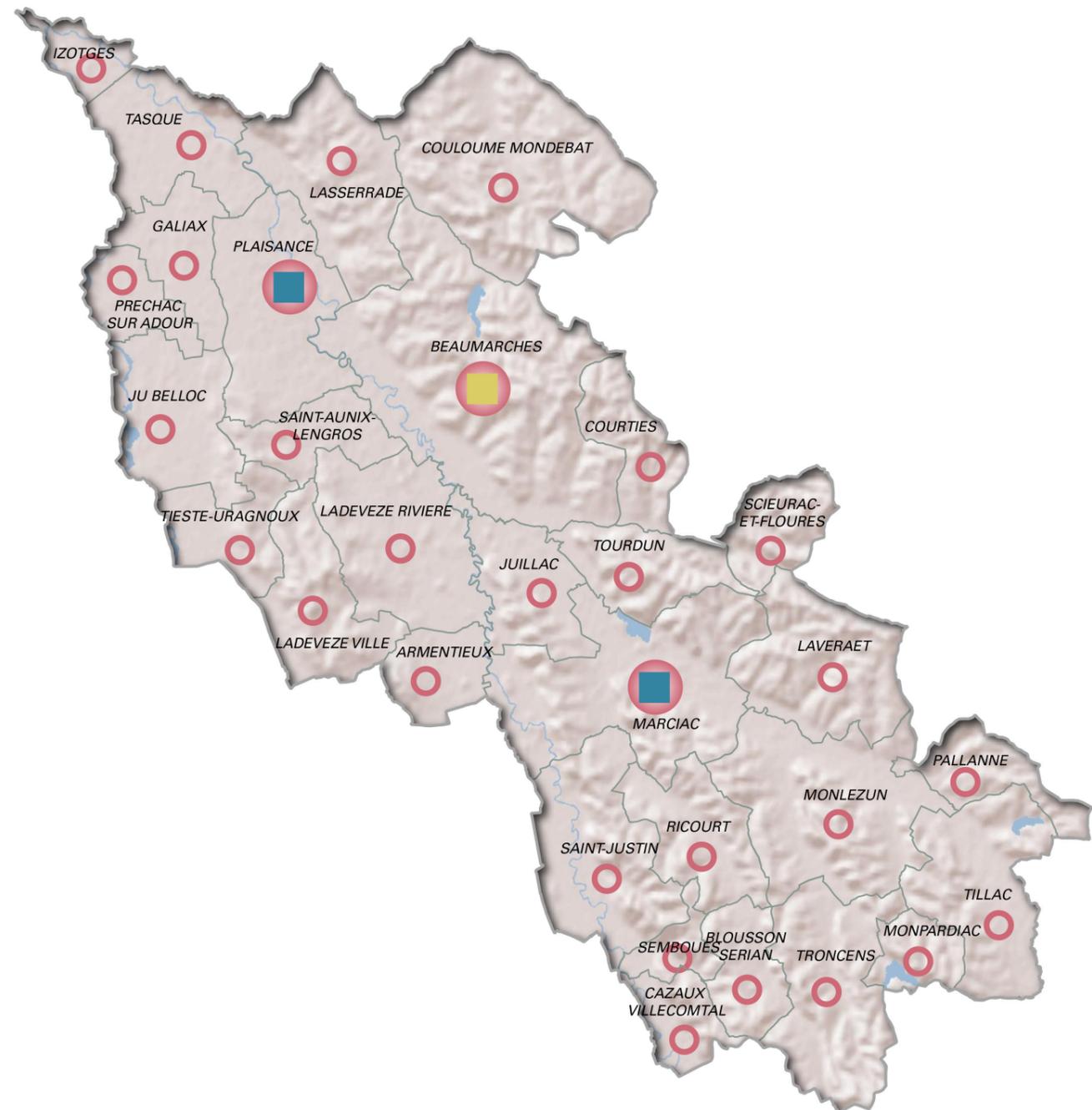


- accompagnement à la mixité des fonction et maintien d'une offre de proximité

Territoire CCBVG :



- mutualisation des équipements
- adaptation du projet urbain aux réseaux existants et programmés
- déploiement de réseaux performants au service de la population
- innovation et développement de services et équipements itinérants



CONNECTER LE TERRITOIRE

ACTION 1 : DÉVELOPPER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

- Développer les modes de déplacements doux pour « tous » permettant les échanges et les rencontres sur le territoire (liaisons dans les centres-bourgs, les zones économiques, les lieux touristiques...)
- Encourager l'usage des modes doux sur l'espace public : sécurisation des voies, actions volontaristes en faveur de l'utilisation du vélo...
- Accompagner les pratiques collectives et de multimodalité par la mise en place d'espaces dédiés : réseau local et sites de covoiturage, autopartage, ...

ACTION 2 : STRUCTURER UN MAILLAGE DE DÉPLACEMENTS ACTIFS SÉCURISÉ POUR LES PRATIQUES DU QUOTIDIEN ET DES LOISIRS

- Placer l'axe Marciac-Plaisance comme « l'épine dorsale » des déplacements doux du territoire
- Mettre en place, par des interventions progressives, une ramification d'itinéraires doux sécurisés vers l'axe Marciac-Plaisance
- Développer le maillage doux (piéton-cycle-équestre) au travers des aménagements réalisés dans les nouvelles opérations, dans les requalifications d'espaces publics et dans la redéfinition de l'usage de certaines voies secondaires

ACTION 3 : INTÉGRER LA DIMENSION TOURISME ET LOISIRS À LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ

- Travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour proposer des itinéraires touristiques de qualité, grâce au développement de circuits itinéraires structurants et visibles
- Mettre en valeur les liaisons douces entre les territoires et entre lieux touristiques emblématiques (chemins de randonnée, GR, voies piétons / cycles, V82)
- Faciliter l'accès aux sites touristiques et de loisirs et aux espaces de nature, vecteurs de qualité de vie et de promotion du territoire



CONNECTER LE TERRITOIRE

Pôle :



- accompagnement des pratiques collectives de mobilité
- mise en lien des espaces du quotidien

Bourg :



- développement des modes doux dans les bourgs et dans les nouveaux projets

Territoire CCBVG :

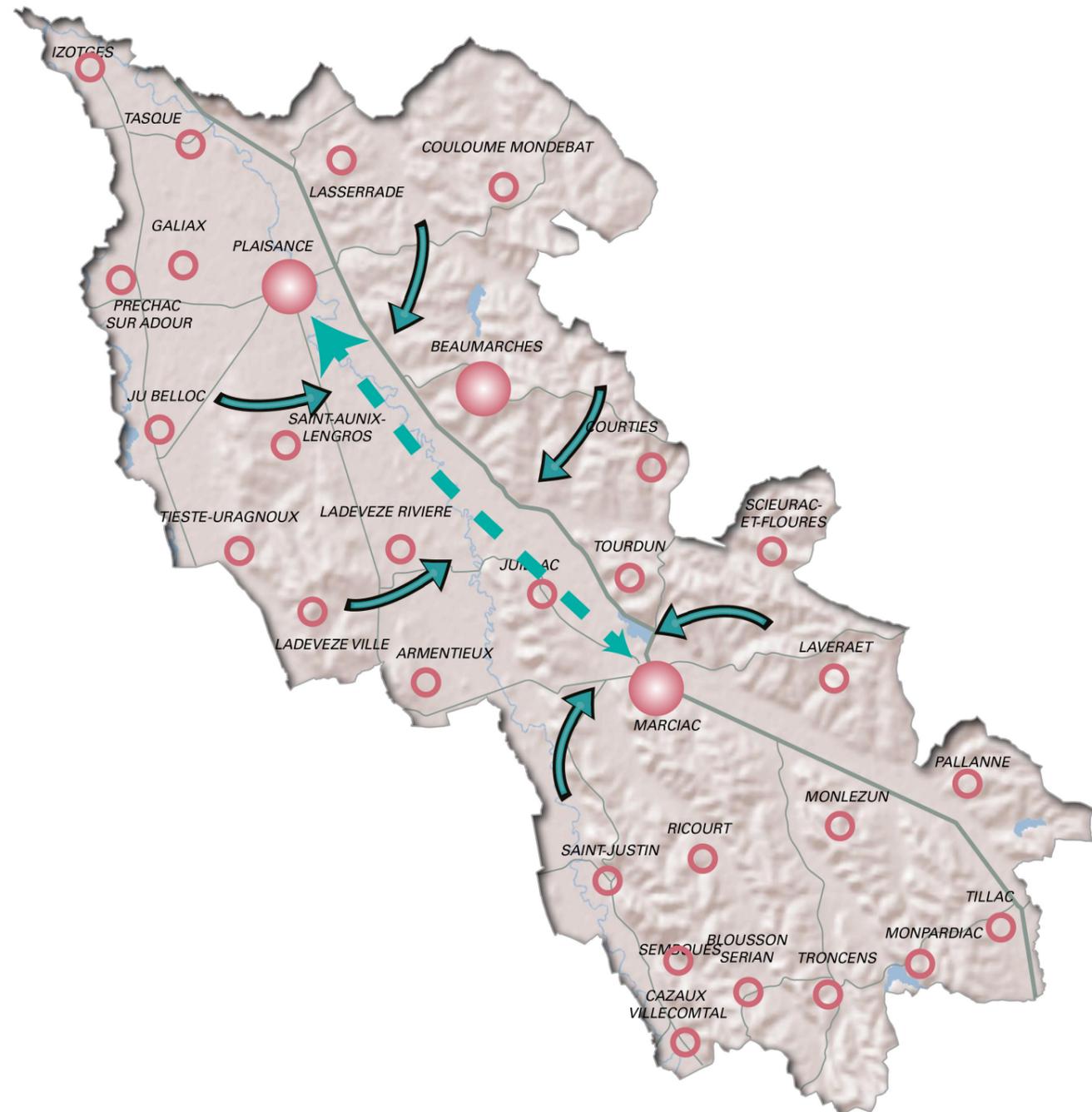


- aménagement d'un axe central dédié aux mobilités actives



- maillage progressif du territoire en connexion sur l'axe central

- accompagnement des modes doux sur l'espace public par des aménagements adaptés
- mise en lien tourisme et mobilité



ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 1 : ACCOMPAGNER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Tendre vers l'autonomie énergétique du territoire par le développement de projets de production d'énergie décarbonée
- Privilégier l'implantation des installations d'envergure sur les sites d'impact limité pour l'environnement, l'agriculture et les paysages
- Cibler des sites dégradés pour l'accueil de projets de production d'énergies renouvelables, notamment les fermes solaires

ACTION 2 : LIER ÉCONOMIE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Intégrer les espaces d'activités au défi de la transition énergétique : toitures solaires, ombrières, bâti à haute qualité environnementale, ...
- Accompagner les projets agricoles en faveur de la production d'énergie renouvelable : équipement solaire des bâtiments, méthanisation, projets agrivoltaïques ...
- Développer la filière bois énergie en valorisant les ressources forestières du territoire

ACTION 3 : PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Engager la rénovation énergétique du parc d'équipements publics
- Favoriser la construction de bâtiments à haute performance énergétique dans les nouveaux quartiers
- Encourager la rénovation des logements existants pour contrer la précarité énergétique